

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre des centres sociaux et son schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2018-2021.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 de la convention Cadre des Centres Sociaux des Bouches-du-Rhône et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale ainsi que ses annexes, pour la période 2018-2021, dont le projet est joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

A l'unanimité

Madame VASSAL et Messieurs BORÉ, VIGOUROUX et LIMOUSIN  
ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**